

TROC T' LIVRES

Du 11 au 22 décembre 2017



Règlement

1. Tout élève du collège peut venir déposer ses livres personnels au **CDI**, la semaine du **11 au 15 décembre**, à la récréation de **15h**.
2. Un **ticket troc** sera remis à l'élève pour chaque livre déposé : roman, BD, manga, documentaire.
3. L'élève reviendra au CDI la semaine **du 18 au 22 décembre** afin de choisir un nouveau livre, à la récréation de 15h. Il donnera à Mme Vacassy (ou à un élève délégué participant à l'organisation) son ticket en échange du nouveau livre choisi.
4. Par souci d'équité, l'échange s'effectue par genre. Exemple : l'élève ne peut choisir un manga que s'il possède un ticket troc manga.
5. Les conditions du troc :
 - Le livre doit être de niveau collège
 - Il doit être en bon état
 - Il doit être récent
6. Une limite est fixée à 10 livres déposés par jour.
7. Les romans *grand format* valent 2 tickets.
8. Les journaux, revues ou magazines ainsi que les dictionnaires sont exclus du troc.
9. Le professeur documentaliste se réserve le droit de refuser les livres s'ils ne correspondent pas aux critères énoncés.
10. Le participant qui ne trouvera pas de livre à troquer ne pourra pas faire de réclamation. Il choisira un ouvrage parmi les livres restants.